

MAIRIE DE SAINT-BONNET-EN-
CHAMPSAUR
(Hautes-Alpes)



« *Nihil nisi a numine* »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 JUILLET 2018

L'an deux mil dix-huit le neuf du mois de JUILLET à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de St Bonnet, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de St Bonnet, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 4 Juillet 2018 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents tous les conseillers en exercice :

Mme Béatrice ALLOSIA, M. Roland BERNARD, Mme Emilie DROUHOT, M. Jean-Yves GARNIER, M. Philippe GONDRE, M. Benoît GOSELIN, Mme Nathalie LAJKO, Mme Marie-Anne MANAUD, Mme Martine MARC, Mme MILLON Florence, M. Pierre-Yves MOTTE, Mme Emmanuelle PELLEGRIN, Mme Marion PELLEGRIN et M. Carmine ROGAZZO.

Etait absent : M. Christian PARIILLON

Etaient absents et représentés : Mme Marie-Andrée FESTA ayant donné pouvoir à M. Pierre-Yves MOTTE, M. Dominique GOURY ayant donné pouvoir à M. Carmine ROGAZZO, M. Paul DAVIN ayant donné pouvoir à Mme Nathalie LAJKO.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emilie DROUHOT

NOUVEAUX TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE A COMPTER DE LA RENTREE 2018/2019

Le maire rappelle à l'assemblée les tarifs du restaurant scolaire pour l'année 2017/2018 :

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF REPAS Pour inscription à l'année au moins 3 fois par semaine	TARIF REPAS Pour inscription à la semaine, au mois ou à l'année moins de 3 fois par semaine
450 < QF < 700	2,85 €	3,85 €
700	3,15 €	4,15 €

Le maire rappelle qu'un appel à concurrence concernant le marché de livraison et de fourniture de repas en liaison froide avait été lancé l'an dernier, une seule entreprise avait répondu, la société GARIG.
Il précise que le montant unitaire des repas proposé est revu à la hausse chaque année par la société prestataire.
(pour information prix HT : 3,890 € révisé 3,9778 €, soit un nouveau prix : 4,20 € TTC)

Le maire propose au CONSEIL de revoir les tarifs de la cantine pour la prochaine rentrée scolaire.

Il propose d'augmenter de 0,05 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200034502-20180709-20180907-0050-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2018
Publication : 10/07/2018

Soit une proposition pour la rentrée 2018/2019 :

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF REPAS Pour inscription à l'année au moins 3 fois par semaine	TARIF REPAS Pour inscription à la semaine, au mois ou à l'année moins de 3 fois par semaine
QF <700	2,90 €	3,90 €
QF >700	3,20 €	4,20 €

A la majorité, le **CONSEIL MUNICIPAL DECIDE D'ADOPTER** les tarifs suivants pour la restauration scolaire à compter de la rentrée scolaire 2018/2019

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200034502-20180709-20180907-0050-DE

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF REPAS Pour inscription à l'année au moins 3 fois par semaine	TARIF REPAS Pour inscription à la semaine, au mois ou à l'année moins de 3 fois par semaine
QF <700	2,90 €	3,90 €
QF >700	3,20 €	4,20 €

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/07/2018
Publication : 10/07/2018

Membres en exercice :	19
Membres présents :	15
représentés	3
Pour :	16
Abstention :	2
Contre :	0

Ainsi fait et délibéré le 9 Juillet 2018

Pour copie conforme

Le Maire
Laurent DAUMARK

